



PROVINCE DE QUÉBEC
Municipalité de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans
Aux Contribuables de la susdite municipalité

AVIS PUBLIC

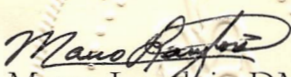
EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par le soussigné,
Marco Langlois de la susdite municipalité,
SÉANCE PUBLIQUE DE CONSULTATION ÉCRITE

Aux personnes intéressées par un projet de règlement modifiant le règlement de zonage

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

1. Lors d'une séance tenue le 14 décembre 2020, le Conseil municipal a adopté le projet règlement numéro 020-164, modifiant le règlement de zonage numéro 03-41, afin de revoir les usages autorisés dans certaines zones, de modifier les normes régissant les construction dans les secteurs de forte pente (talus) et d'autoriser la construction de bâtiment agricole à toit en demi-dôme.
2. En raison des règles sanitaires en vigueur qui ne permettent pas de rassemblements publics, une séance publique de consultation écrite se tiendra du 15 décembre 2020 au 11 janvier 2021. Une séance à huis clos sera tenue dès 20 h le 11 janvier 2021 au cours de laquelle, la mairesse, un conseiller ou une personne mandatée expliquera le projet de règlement et répondra aux questions reçues pendant cette période.
3. Le projet de règlement est disponible pour consultation sur le site Internet municipal au : msfio.ca
4. Les articles 3 à 5 de ce projet de règlement s'appliquent à l'ensemble du territoire de la Municipalité.
5. L'article 2 de ce projet de règlement s'applique aux zones 02-CH et 01-P situées au centre du périmètre d'urbanisation de la Municipalité ainsi qu'aux zones contiguës. Un plan détaillé du changement de limites de ces zones est disponible pour consultation.
6. Ce projet contient une disposition propre à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

Donné à Saint-François-de-l'Île-d'Orléans ce quinzième jour de décembre deux mille vingt.


Marco Langlois, DMA

Directeur général/secrétaire-trésorier

